

ANNEXE 02

PLAN SOMMAIRE DE LOCALISATION DES OUVRAGES, DESCRIPTION ET ACCÈS

Table des matières

1	Localisation et nomenclature des digues incluses dans le Système d'Endiguement du Cailar	1
1.1	Cartographie.....	2
1.2	Tronçons de digues sur le Rhône et le Vieux Rhône.....	3
1.3	Tronçons de digues sur le Vistre.....	3
2	Objet de la présente convention	4
2.1	Zone « VF 1 » (côté Rhône).....	4
2.2	Zone « VF 2 » (côté Vistre).....	5
3	Accès	7
4	Photos	9
4.1	Zone « VF 1 ».....	9
4.2	Zone « VF 2 ».....	11

1 LOCALISATION ET NOMENCLATURE DES DIGUES INCLUSES DANS LE SYSTÈME D'ENDIGUEMENT DU CAILAR

Le Système d'Endiguement du Cailar est composé de 12 tronçons présentés sur la cartographie en page suivante :

- 7 sur le Rhône,
- 1 sur le Vieux Rhône
- 4 sur le Vistre.

La numérotation et nomenclature des digues est reprise dans le tableau de description ci-après.

Seules les deux zones encadrées en rouge sur la carte ci-dessous sont les objets de la présente convention. Il s'agit de :

- **Zone n°1** : Interface entre le système d'endiguement (digues 2 et 3) et la voie ferrée (remblai ferroviaire et culée du pont ferroviaire) – côté Rhône
- **Zone n°2** : Remblai ferroviaire inclus dans le système d'endiguement (180 ml dont culée du pont ferroviaire) – côté Vistre

Ces deux zones sont présentées plus en détail ci-après.

1.1 Cartographie

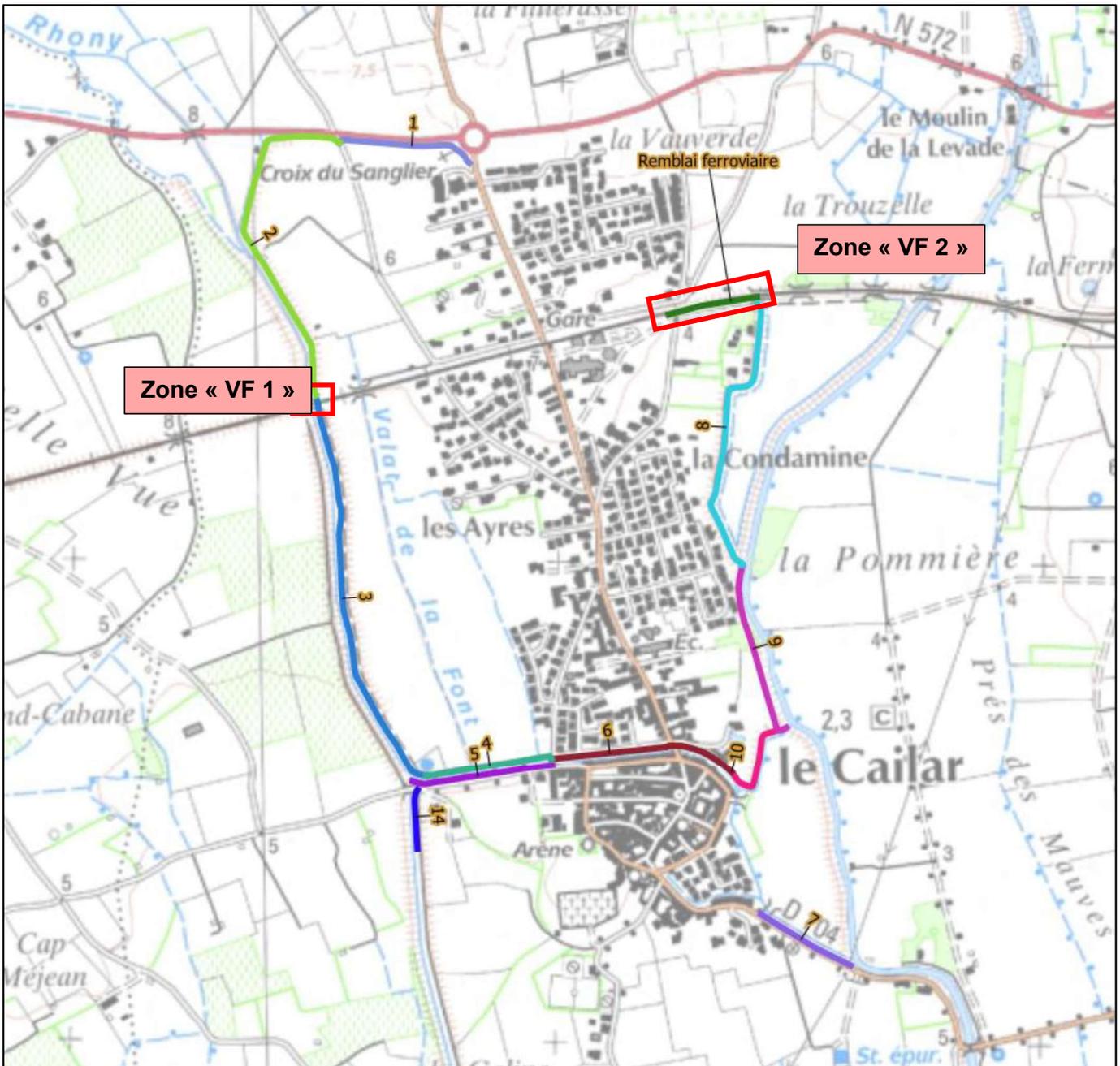


Figure 1-1 : Localisation et numérotation des digues incluses dans le système d'endiguement du Cailar et localisation des deux zones objets de la présente convention

1.2 Tronçons de digues sur le Rhône et le Vieux Rhône

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

ID : 030-243000593-20240424-DL2024_04_49-DE



N° digue	Dénomination	Rive du Rhône concernée	Longueur (ml)	Particularités
1	Digue du Rhône Nord	Gauche	290	Digue en remblais
2	Digue du Rhône Nord-Ouest (Dont extrémité aval se raccordant sur le remblai ferroviaire et la culée Est du pont)	Gauche	750	Digue en remblais
3	Digue du Rhône Ouest (Dont extrémité amont se raccordant sur le remblai ferroviaire et la culée Est du pont)	Gauche	840	Digue en remblais
4	Digue du Rhône Sud	Gauche	265	Digue en remblais
14	Digue du Vieux Rhône amont (les premiers 125 ml)	Gauche	125	Digue en remblais
5	Parapet du Rhône RD : les premiers 290 ml depuis la Machine de Surville le long du chemin de Marsillargues	Droite	290	Mur béton
6	Parapet du Rhône RG	Gauche	395	Mur béton
7	Parapet du Rhône RD : parapets le long de la RD104	Droite	215	Mur béton

1.3 Tronçons de digues sur le Vistre

N° digue	Dénomination	Rive du Vistre concernée	Longueur (ml)	Particularités
8	Digue de la Méjane rapprochée	Droite	615	Implantée en retrait du Vistre
9	Digue intermédiaire	Droite	375	Implantée le long du Vistre
10	Digue du Fossé du Marquis	Droite	200	Implantée le long du fossé du Rhône vers le Vistre
-	Remblai ferroviaire et culée Ouest du pont ferroviaire (ouvrage de transparence hydraulique)	Droite	180	Digue en remblais

2 OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

2.1 Zone « VF 1 » (côté Rhône)

Il s'agit de l'interface entre la voie ferrée (remblai ferroviaire et culée du pont ferroviaire) et :

- L'extrémité aval de la digue 2,
- L'extrémité amont de la digue 3.

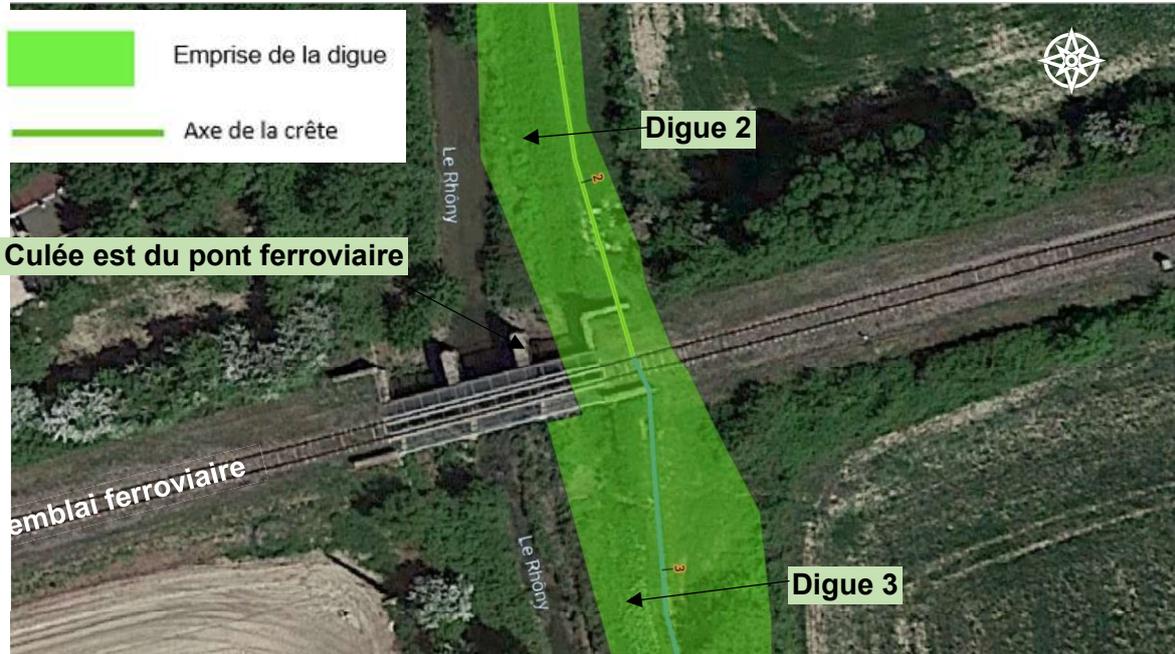


Figure 2-1 : Vue aérienne de l'emprise des digues 2 et 3 au droit de l'interface avec le remblai ferroviaire

Les parcelles concernées sont les suivantes :

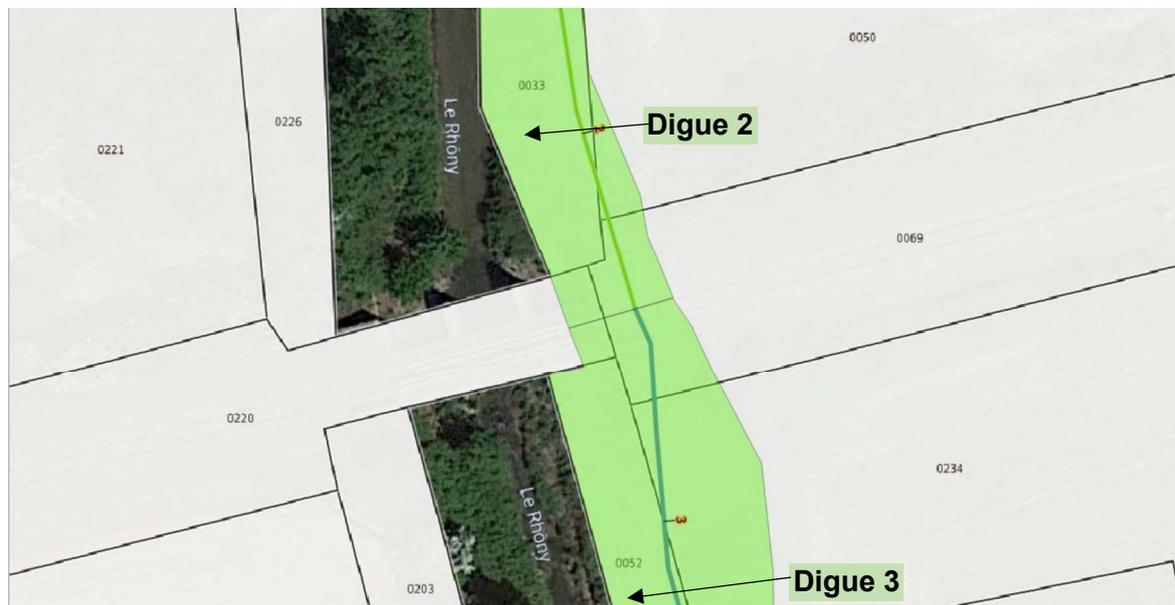


Figure 2-2 : Parcelles cadastrales concernées

Parcelles concernées (Section)	Parcelles concernées (Numéro)	Propriétaire	NATURE PARCELLE	Surface de la digue incluse dans la parcelle concernée (m ²)
OK	69	SNCF	Remblai ferroviaire	125,000
OK	220	SNCF	Pont et remblai ferroviaire	34,000

2.2 Zone « VF 2 » (côté Vistre)

Il s'agit du remblai ferroviaire inclus dans le système d'endiguement, dont :

- 180 ml de remblai,
- Culée ouest du pont ferroviaire.

La voie ferrée participe à la « préservation » de la zone protégée vis-à-vis des crues du Vistre sur les 180 premiers linéaires depuis l'extrémité amont de la Digue N°8 à l'Ouest.

Ce remblai présente une hauteur vue de l'aval de l'ordre de 2.4 m, pour une largeur d'au moins 25 m. La crête de la voie est à une cote de l'ordre de 6.3 à 6.5 m NGF, soit environ 1 m haut dessus du point le plus haut de la crête de la Digue N°8.



Figure 2-3 : Vue aérienne du remblai ferroviaire inclus dans le système d'endiguement

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024

ID : 030-243000593-20240424-DL2024_04_49-DE

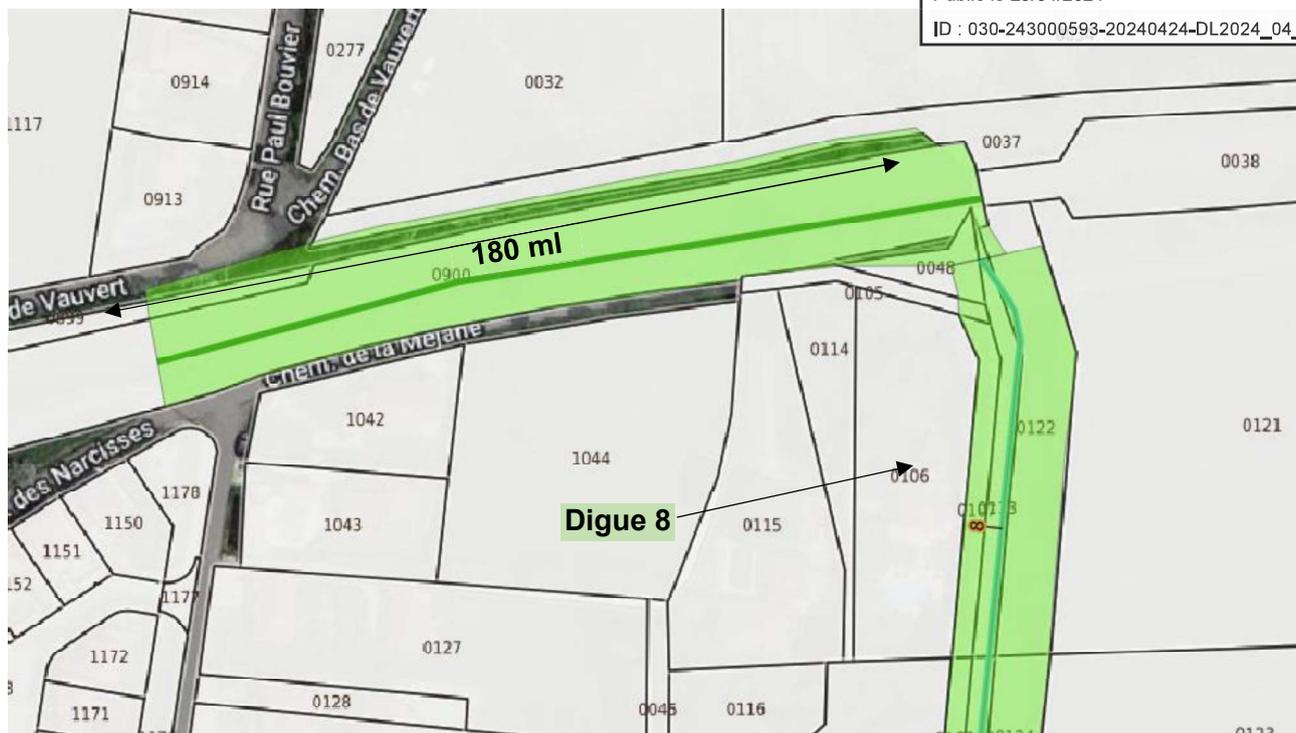
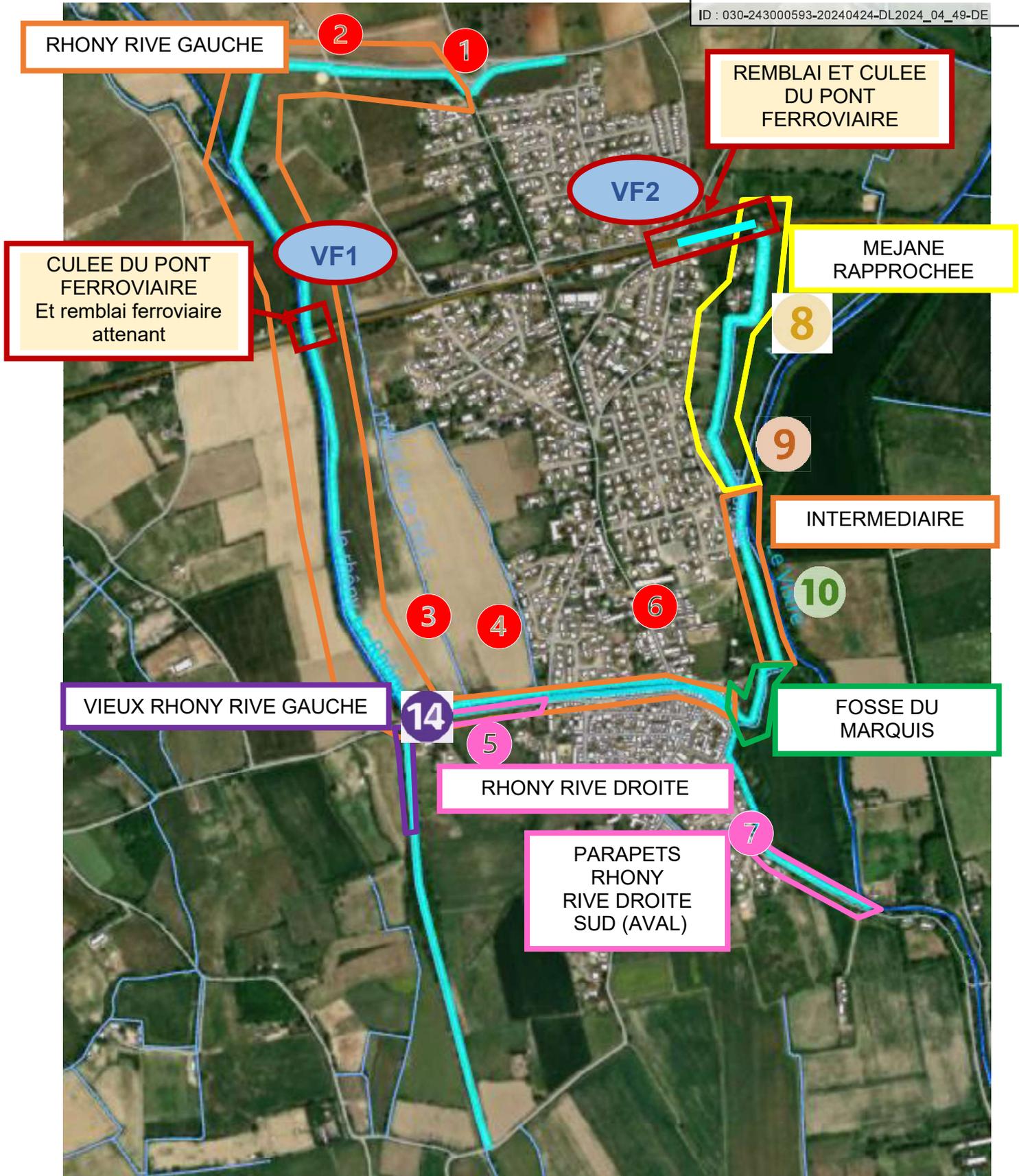


Figure 2-4 : Parcelles cadastrales concernées

Parcelles concernées (Section)	Parcelles concernées (Numéro)	Propriétaire	NATURE PARCELLE	Surface de la digue incluse dans la parcelle concernée (m²)
OD	899	Commune	Talus voie ferrée	142,700
ZA	37 + zone non cadastrée	Commune	Espace vert - parcelle non bâtie	230,000
OD	900	SNCF	Remblai ferroviaire	3 787,700
ZA	48	SNCF	Remblai ferroviaire	155,600

3 ACCÈS

Repère	Accès Digue	Coordonnées GPS (Google maps)	
1	Rhône Rive Gauche - NORD Au niveau de la RD 6572 et du rond-point	Rond-point du Sanglier depuis la RD 6572 : 43.68653821852813, 4.232248471805292	Accès au point GPS en voiture Parcours de la digue à pied
2	Rhône Rive Gauche NORD-OUEST Entre Chemin Capelane et Voie fermée	Chemin de la Capelane depuis la RD 6572 : 43.68705387842994, 4.228836942007864	Accès au point GPS en voiture Parcours de la digue à pied
VF1	Rhône Rive Gauche Pont ferroviaire	Pont : 43.682143, 4.228148	Accès au pont ferroviaire à pied depuis le repère 2 ou le repère 3
3	Rhône Rive Gauche OUEST Côté réservoir AEP	Château d'eau : 43.67521118972757, 4.230875676061131	Accès au point GPS en voiture Parcours de la digue à pied
4	Rhône Rive Gauche SUD Entre passerelle et réservoir AEP	Passerelle : 43.67548005134437, 4.234014869987869	Accès au point GPS en voiture Parcours de la digue à pied ou en longeant en voiture, direction du château d'eau
6	Rhône Rive Gauche PARAPETS (centre-village) Entre passerelle et Fossé du Marquis	Passerelle : 43.67548005134437, 4.234014869987869 Pont du Grès (vers le milieu) sur la RD104 : 43.67562729544846, 4.237151892918441	Parcours sur les quais en voiture Sauf à l'approche du Fossé du Marquis, parcelles privées
14	Vieux Rhône Rive Gauche (Machine de Surville)	Machine de Surville (chemin de Marsillargues) 43.67490004037787, 4.230489944455428 Côté RD289 : 43.66701057792777, 4.232461559304223	Accès au point GPS en voiture Parcours de la digue à pied
5	Digue Rhône Rive Droite PARAPETS Entre Machine de Surville et passerelle	Machine de Surville (chemin de Marsillargues) 43.67490004037787, 4.230489944455428 Passerelle rive droite 43.67527738682049, 4.234051096264103	Parcours sur la route de Marsillargues en voiture
8 9 10 VF2	Digues du Vistre : Méjane rapprochée Intermédiaire Fossé du Marquis + Remblai ferroviaire et culée du pont (Voie Ferrée VF incluse dans le SE)	Chemin de la Méjane côté voie fermée : 43.683773027845916, 4.239485861818429	Accès au point GPS en voiture Parcours des 3 tronçons de digue à <u>pied</u> (tronçons circulables en voiture mais pouvant être étroits ; demi-tour uniquement possible à l'intersection Intermédiaire / Fossé du Marquis) Remblai SNCF : Parcours du tronçon à pied uniquement
7	Digue Rhône Rive Droite SUD (aval) Entre la passerelle (pont) et la confluence	Debut au niveau de la passerelle menant au casier Neygue Saume 43.67240310595486, 4.239346627934122 Fin au niveau de la confluence Vistre/Rhony 43.6713374145751, 4.241810866803535	Parcours sur la RD104 en voiture



4 PHOTOS

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024



ID : 030-243000593-20240424-DL2024_04_49-DE

4.1 Zone « VF 1 »

Vue sur le remblai et pont ferroviaire depuis la digue 2 en direction du Sud :





4.2 Zone « VF 2 »

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024



Vue sur le remblai et pont ferroviaire depuis la digue 8 en direction d ID : 030-243000593-20240424-DL2024_04_49-DE



Vue sur le remblai ferroviaire depuis le chemin de la Capelane en direction de l'Ouest :



Vue sur le remblai ferroviaire depuis le nord en direction de l'Ouest :

